



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

St-Légier, le 3 octobre 2013

Préavis N° 16/2013 concernant la demande de construction d'un collecteur d'eaux usées au chemin du Chapon, tronçon inférieur et le remplacement de l'éclairage public.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 30 septembre 2013 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°16/2013,

où les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet un crédit de CHF 158'000.- ;
- Encaisser la taxe unique de raccordement aux eaux usées ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans au maximum pour le service évacuation des eaux usées et pour l'éclairage public via le compte 430.3143.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 septembre 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Anne Morier



La secrétaire

Chantal Colagioia